



Procès-verbal de réception des ouvrages d'assainissement

Opération : Lotissement la Rivière côte Planchaude – COMMUNE DE CUNAC

PREAMBULE

Le lotissement La Rivière situé au lieu-dit la Rivière commune de Cunac, a fait l'objet d'aménagement en 2006.

A l'intérieur de cette opération d'aménagement une voirie interne dénommée côte Planchaude, un bassin de rétention des eaux pluviales, des espaces verts et des réseaux d'assainissement ont été créés.

Ces ouvrages n'ont pas la vocation à rester durablement du domaine privé. Ils constituent des biens de retour possible aux collectivités intéressées.

Les parties conviennent de la rédaction du présent procès-verbal pour formaliser la remise de ces ouvrages.

A – IDENTIFICATION DES PARTIES

- La commune de Cunac représentée par Madame Delphine DESHAIES-GALINIE, maire
- Le service assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, représenté par Monsieur Pierre DOAT, Vice-président délégué à l'hygiène et l'assainissement

B – OUVRAGES CONCERNES

La commune invite la communauté d'agglomération de l'Albigeois intéressée par les ouvrages à participer à la réception des ouvrages :

- Réseau d'assainissement EU : 539,40 mètres de canalisation en PVC diamètre 200mm, 15 regards de visite, 17 branchements individuels.

- Réseau d'assainissement EP : 29,20 mètres de canalisation en pvc de diamètre 300 mm, 118m de canalisation en pvc diamètre 400 mm, 91 m de canalisation en pvc diamètre 500 mm, 76,3 m de caniveau à grille 20/20, 5 avaloirs, 5 regards de visite, 9 branchements individuels.

Ces ouvrages ont été réalisés dans le cadre d'une opération d'aménagement privée par l'entreprise Fournier TP route de Viars 81600 Gaillac
Documents fournis dans le DOE : plans de récolement papier.

C – REMISE D'OUVRAGES

La commune de Cunac et la communauté d'agglomération de l'Albigeois reconnaissent le bon entretien des ouvrages.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois déclare accepter la remise des ouvrages.

EN CONSEQUENCE ET A COMPTER DE LA DATE DE DELIBERATION du conseil communautaire autorisant la rétrocession des ouvrages précités

- la remise des ouvrages par la commune représentée par madame le Maire est constatée
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera désormais la garde et la responsabilité des ouvrages réalisés
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera l'entretien et la gestion des ouvrages remis, sous réserve des obligations résultant pour les entrepreneurs ayant réalisé les ouvrages, des clauses de garantie contenues dans leur marché et de leur responsabilité.

Fait à *Cunac*, le *24.11.2015*

Pour la commune



Fait à Saint Juéry, le

Pour le service assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

Le vice-président délégué à l'assainissement Pierre DOAT

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by several vertical strokes.